



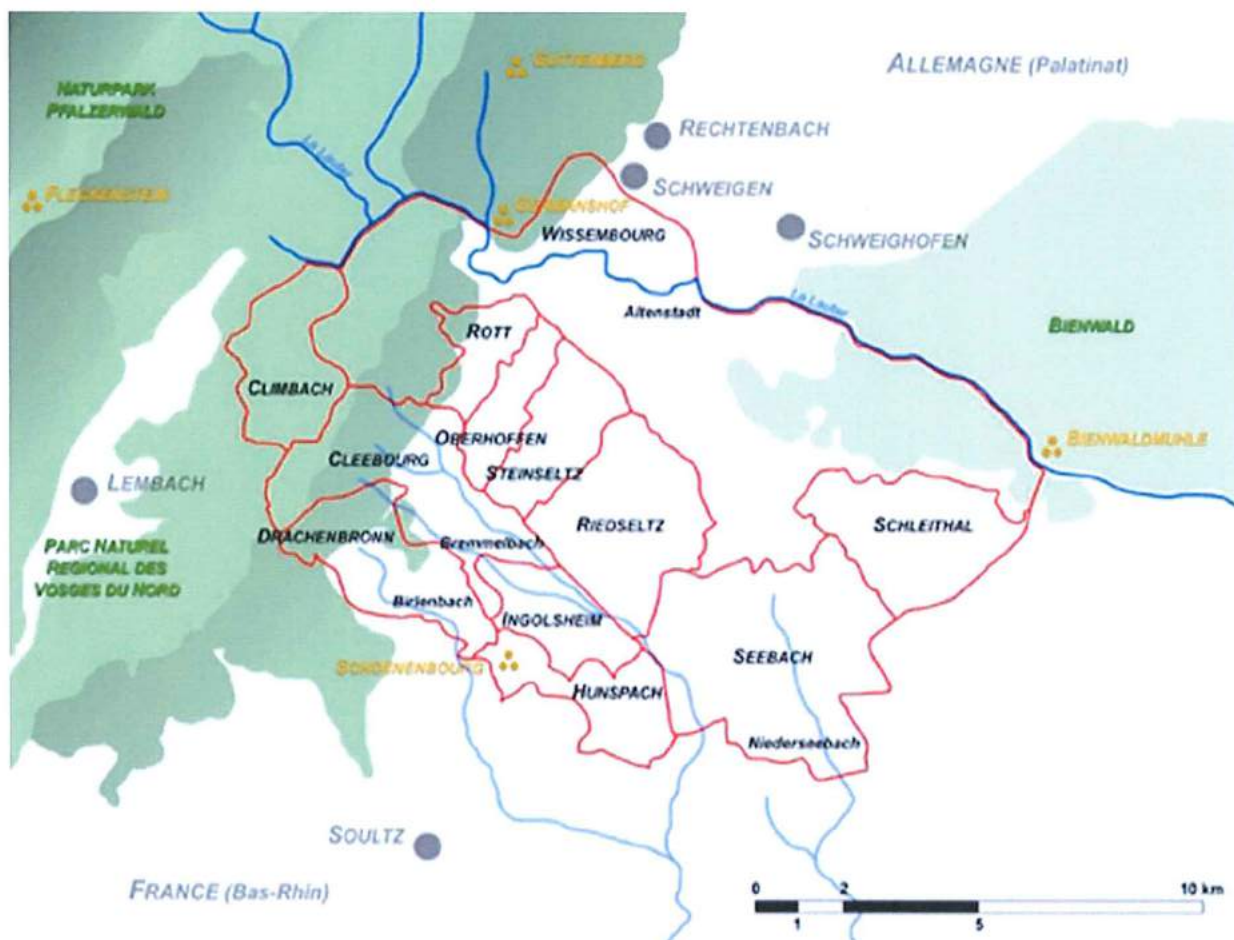
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 - 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – fax : 03 88 05 35 53
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 888 habitants (INSEE au 01/01/2017)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistants maternels
- Antenne de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg
- Chambre de métiers d'Alsace
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBA CONCEPT
- UNIAT
- EIE - conseiller énergie pour les particuliers
- CEP - conseiller énergie pour les communes
- SIG - Système d'Information Géographique
- ART et CO

4. Les élus (élections du 28 avril 2014)

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg :	Serge STRAPPAZON
Maire délégué de Bremmelbach :	Dominique DEMANGE (N.C.C.)*
Maire de Climbach :	Stéphanie KOCHERT
Maire de Drachenbronn :	Pierre KOEPF
Maire délégué de Birlenbach :	Georges WERLY
Maire d'Ingolsheim :	Richard FREY
Maire de Hunspach :	Bertrand WAHL
Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :	Robert ARNOLD
Maire de Riedseltz :	René RICHERT
Maire de Seebach :	Michel LOM

Maire délégué de Niederseebach :	François HEINTZ (N.C.C.)*
Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR
Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER
Maire de Wissembourg :	Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt :	Jean-Claude HUCK

*N.C.C. : non conseiller communautaire

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Christian GLIECH
2 ^e vice-président :	Brigitte CONUECAR
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	René RICHERT
5 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
6 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistants maternels, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les séniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « séniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,
- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4^e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme : PLUI, suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)
- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel. Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraires d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL DOFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge – Mme. ROTT Cornélia – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. MOOG Véronique (à compter du 10/12/2018 suite à la démission de Mme TETE Catherine)– FEYEREISEN-HAINE Evelyne – PHILIPPS Astride – WENDLING Anne-Marie et MM HUCK Jean-Claude - KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – ROTT Cornélia - PHILIPPS Astride et MM KOEPF Pierre – STRAPPAZON Serge.

COMMISSION DELEGATION SE SERVICE PUBLIC

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stéphanie

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR TRAVAUX SUR IMMEUBLES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mme KOCHERT Stéphanie et M. LOM Michel

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- ADEAN - Association pour le développement de l'Alsace du Nord
- CTAC (Comité territorial d'animation et de coordination local auprès de l'ADEAN)
- SCOT DE L'ALSACE DU NORD
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg
- RELAIS CUTUREL – NEF

8. Les réunions en 2018

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 4 réunions
 - du CONSEIL : 5 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 22 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 56 délibérations ont été prises au CONSEIL

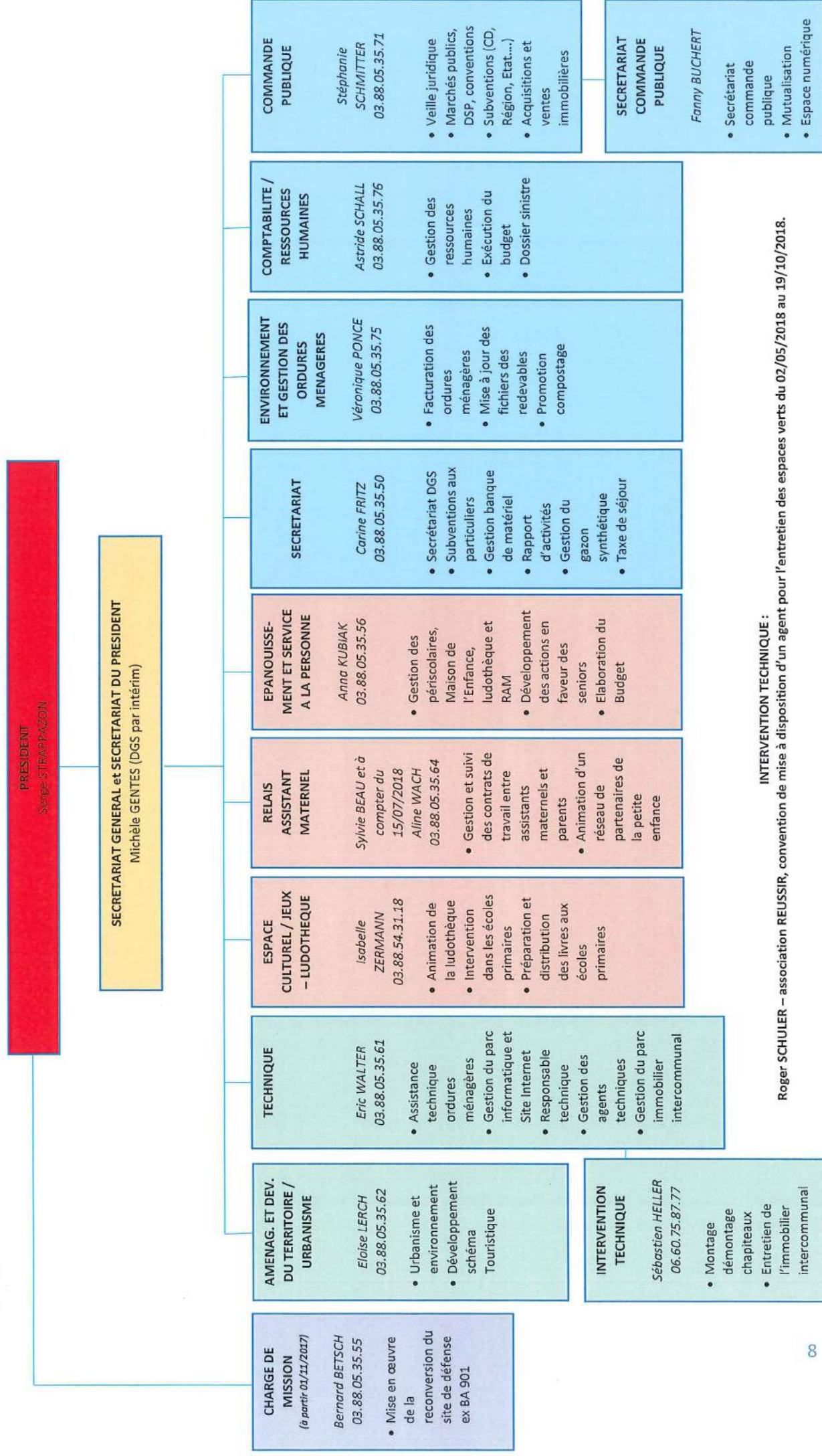
II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	LORENTZ Marcel
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	STROHL Claude
ROTT	CONUECAR Brigitte	
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal MOOG Véronique (à compter du 10/12/2018 suite à la démission de Mme TETE Catherine)	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia ROHMER François	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ A compter du 1^{er} janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ Politique du logement et du cadre de vie.

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ Création, aménagement et entretien de la voirie.

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
 - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
 - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
 - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
 - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA
- Animation du service des sports : soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire. Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire. (Délibération du Conseil Communautaire du 25/09/2019).

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

L'aire de service pour les camping-cars (à Wissembourg)

est opérationnelle depuis fin novembre 2017.

Fourniture et livraison de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des ordures ménagères résiduelles

Un marché a été lancé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sur une période de trois ans pour la fourniture et la livraison de bacs de collecte des ordures ménagères et pièces détachées. Ce marché a été mutualisé avec les comcom Outre Forêt et Sauer Pechelbronn, la comcom du Pays de Wissembourg a assuré la coordination du marché. Le titulaire retenu est l'entreprise COLLECTAL.

Etude de reconversion touristique du site de l'ancienne BA 901 de Drachenbronn

Dans le cadre du CRSD, la communauté de communes a souhaité faire réaliser une étude sur l'opportunité et la reconversion de l'ancienne base aérienne 901 de Drachenbronn. Ce marché de prestations intellectuelles a été attribué au bureau HORWATH HTL pour un montant de 93 660 € HT.

Diagnostic réseaux ancienne BA 901

Dans le cadre du CRSD, l'axe premier est en rapport avec le développement touristique et prévoit notamment la réalisation d'un village nature – bien être sur l'emprise de l'ex BA 901 (par des investisseurs privés). Afin de mener à bien cette opération, il est apparu nécessaire d'obtenir les plans des réseaux existants et d'en connaître l'état (étude exhaustive des réseaux d'eaux usées et pluviales, d'eau potable, de gaz, d'électricité, de chauffage). Le diagnostic des réseaux est confié à l'entreprise BEREST pour un montant de 16 660 € HT (tranche ferme).

Accompagnement des entreprises à la transition numérique

Dans le cadre du CRSD, l'axe 2 concerne l'entrepreneuriat des TPE-PME et notamment l'accompagnement des entreprises dans leurs adaptations aux mutations structurelles.

Deux marchés ont été lancés à ce sujet, en partenariat avec la communauté de communes de l'Outre Forêt.

- Volet 1 : développement d'un outil d'autodiagnostic en ligne à direction des entreprises du territoire. La conception de la plateforme d'autodiagnostic en ligne y compris l'hébergement sur une année (sur les sites internet de la CCPW et CCOF) a été attribuée à l'entreprise QWESTA pour un montant de 9 500 € HT.
- Volet 2 : sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, une consultation allotie a été lancée portant sur un accompagnement personnalisé (entretiens individuels, ateliers thématiques et jours conseil). Ces prestations étaient destinées aux entreprises demandeuses (suite à l'autodiagnostic en ligne), installées dans le périmètre d'application du CRSD, et sous réserve d'une participation financière de leur part. Au vu du nombre insuffisant d'entreprises intéressées recensées, ce second volet a été déclaré sans suite.

Journal d'information de la comcom

Suite à une consultation lancée auprès de quelques imprimeurs, la mise en page et l'impression du journal d'information de la collectivité sont confiées à l'entreprise MEDIALOGIK pour les trois parutions qui devraient voir le jour sur une période de 14 mois entre novembre 2018 et décembre 2019. Le coût de la prestation est fonction du nombre de pages.

2. MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES (achats groupés, marchés publics, formation, ...)

Assurances pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021

Marché de contrats d'assurance (4 lots) passé dans le cadre du groupement de commande composé de la communauté de communes du Pays de Wissembourg et des communes de Cleebourg-Bremmelbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen Les Wissembourg, Riedseltz, Schleithal et Steinseltz. Les lots 1 (dommages aux biens) et 4 (protection fonctionnelle) ont été attribués à GROUPAMA. Les lots 2 (RC et protection juridique) et 3 (véhicules et auto-collaborateurs) ont été attribués à SMACL. Globalement sur l'ensemble des contrats d'assurances, toutes collectivités confondues, le coût payé en 2018 est inférieur de 58 % à celui payé l'année précédente. La collectivité s'est faite assister dans l'élaboration et l'analyse de cet appel d'offres par le bureau ARIMA pour un montant total de 3 500 € HT.

Achat de terre végétale

Une commande groupée de 6 m³ de terre végétale a été passée pour 3 collectivités pour un montant total de 756.80 € HT.

Contrôle des légionelles 2019 à 2022

Afin d'effectuer le contrôle des légionelles dans les 8 collectivités concernées, deux laboratoires agréés pour ce contrôle ont été sollicités pour l'établissement d'un devis. Le laboratoire retenu a chiffré le prélèvement et l'analyse des 53 ballons d'eau chaude concernés à 2 199.50 € HT par an, pour toute la durée du marché. Ce nouveau marché signé a permis d'obtenir une baisse de prix de 21 % par rapport à 2018.

Achat de produits d'entretien et d'hygiène et d'équipements de protection individuel (EPI) 2018-2019

Un marché pour l'achat de produits d'entretien et d'hygiène et pour l'achat d'EPI a été passé pour 5 collectivités pour la période du 01/06/2018 au 31/12/2019. Ce regroupement a permis aux communes de réaliser 20 à 50 % d'économies sur l'achat des produits d'entretien et d'hygiène.

Contrôle et maintenance des extincteurs et robinets d'incendie armés (RIA) 2019-2022

Le précédent marché étant arrivé à son terme, il a été relancé pour une durée de 4 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2022. Toutes les collectivités participent. Le coût total des contrôles s'élève à 1 683.40 € HT par an. Les prix sont stables par rapport au précédent marché.

Contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) 2019-2022

Les contrôles réglementaires dans les ERP sont nombreux et ont, en partie, été mutualisés lors d'un premier marché en 2017-2018. Celui-ci est arrivé à son terme le 31/12/2018 et a donc été relancé pour 4 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2022. Il regroupe les contrôles suivants : diverses vérifications électriques (vérification électrique des bâtiments, centrales de traitement d'air, alarmes incendie, trappes de désenfumage, portes coupe-feu, paratonnerres, bloc de secours, portail, panneaux photovoltaïques), contrôle des installations thermiques et gaz, contrôle des cuisines professionnelles et vérification des ascenseurs. Les contrôles s'élèvent à 15 000.00 € HT par an.

Achat groupé d'électricité

En vue de mutualiser l'achat d'électricité pour 11 collectivités, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté en juin 2018 pour une durée d'un an. Il a, dans un premier temps, étudié tous les contrats afin de proposer aux communes des solutions pour les optimiser. Ces propositions permettraient de réaliser un gain de 6 115.00 € HT par an, toutes communes confondues.

Avec l'aide du bureau d'études, un premier marché a ensuite été passé pour une période de 2 ans. Les contrats supérieurs à 36 Kva (4 sites concernés) peuvent ainsi bénéficier pendant 2 ans d'une baisse moyenne de 20 % (soit un gain total de 2 653.00 € HT sur 2 ans) par rapport aux prix facturés précédemment. Les offres réceptionnées pour les sites dont la consommation est inférieure ou égale à 36 Kva (71 sites) ainsi que pour l'éclairage public (44 sites) n'étant pas compétitives, aucune suite n'a été donnée. Le coût du bureau d'études a été réparti entre les 11 collectivités, au prorata des gains réalisés : coût total 5 800 € HT.

Formations mutualisées

3 formations ont été mutualisées pour les agents des collectivités membres de la communauté de communes : formation sauveteur secouriste du travail, Certiphyto et formation sur les formalités administratives des collectivités territoriales.

La mutualisation de formations permet essentiellement aux agents de covoiturer pour les formations réalisées en dehors du territoire de la communauté de communes, ou d'éviter des déplacements quand il est possible de les organiser sur Wissembourg.

3. SUBVENTIONS

Pour l'année 2018

Subventions notifiées :

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
Parc touristique innovant (CRSD)	647 676,00 €	ETAT
AMO stratégie touristique (CRSD)	96 000,00 €	ETAT
Etude village nature / bien-être (CRSD)	50 000,00 €	ETAT
Accompagnement des entreprises à la transition numérique (CRSD)	50 000,00 €	ETAT
Liaisons cyclables	25 606,64 €	REGION GRAND EST
PLUI - révision allégée	5 475,00 €	ETAT (DDT)
Montant total	874 757,64 €	

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
Chargé de mission (CRSD)	44 245,00 €	ETAT
Parc touristique innovant (CRSD)	32 384,00 €	ETAT
AMO stratégie touristique (CRSD)	9 880,00 €	ETAT
Accompagnement des entreprises à la transition numérique (CRSD)	5 767,00 €	ETAT
Promotion du compostage	4 340,00 €	SMICTOM
Liaisons cyclables	2 689,00 €	ETAT
Liaisons cyclables	5 099,64 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Liaisons cyclables	25 606,64 €	REGION GRAND EST
Pont St Rémy	33 784,56 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
PLUI - révision allégée	5 475,00 €	ETAT (DDT)
Montant total	169 270,84 €	

4. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroué dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	

Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	11	
Barrières de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant enlèvement du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

5. DIVERS

1. Foncier

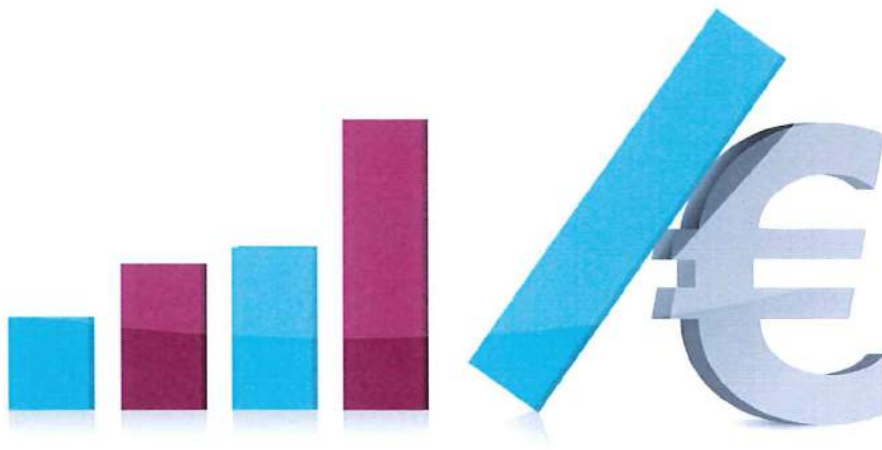
Pas de vente de terrains au cours de l'année 2018.

2. Assurance

5 dossiers de sinistres ont été ouverts en 2018 et confiés aux assurances Groupama et SMACL, à savoir :

- Deux sinistres dans la ZAE SUD : chute d'arbres sur une clôture de la Sté SCHILLER MEDICAL, candélabre endommagé suite à un choc avec un véhicule,
- Un sinistre lié à un dommage aux biens : contrat auto (véhicule mis à disposition de l'Espace Jeunes)
- deux sinistres liés à un dommage aux biens : jet de pierres lors de travaux de débroussaillage dans la ZAE SUD EXT sur un véhicule en stationnement, fissure au niveau du pare-brise du véhicule de l'agent technique.

BUDGET FINANCES



I. BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part trois budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION

ainsi que la gestion des milieux aquatiques

- Le budget GEMAPI

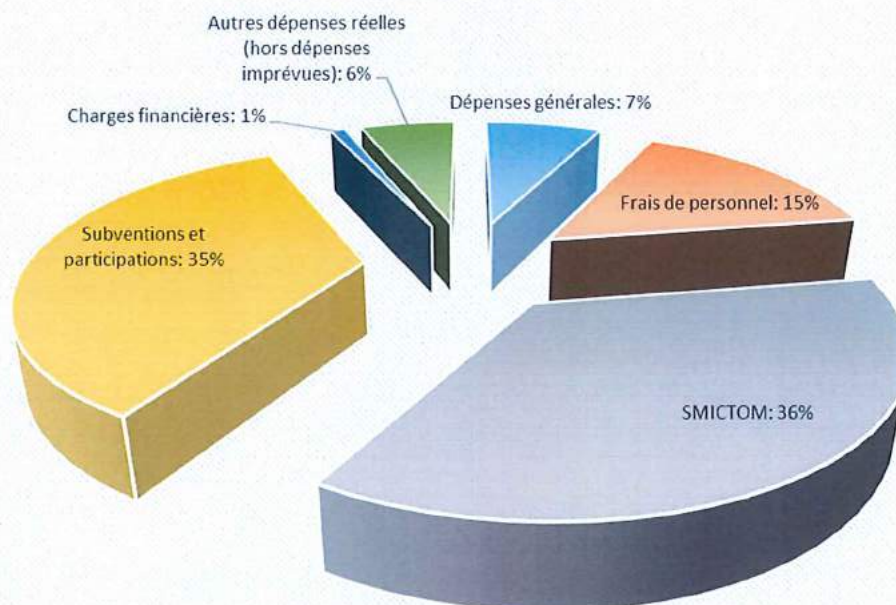
1. BUDGET PRINCIPAL

REALISATIONS 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2018	Réalisation 2018	% Réalisation
Dépenses générales	370 800,00 €	321 130,56 €	87%
Frais de personnel	720 000,00 €	696 406,09 €	97%
SMICTOM	1 627 000,00 €	1 627 667,00 €	100%
Subventions et participations	1 660 000,00 €	1 578 779,51 €	95%
Charges financières	40 000,00 €	39 997,57 €	100%
Autres dépenses réelles (hors dépenses imprévues)	396 000,00 €	261 848,18 €	66%
TOTAL DEPENSES REELLES	4 813 800,00 €	4 525 828,91 €	94%
Opérations d'ordre	2 313 600,00 €	283 351,85 €	
Dépenses imprévues	150 000,00 €		
TOTAL BUDGET	7 277 400,00 €	4 809 180,76 €	

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



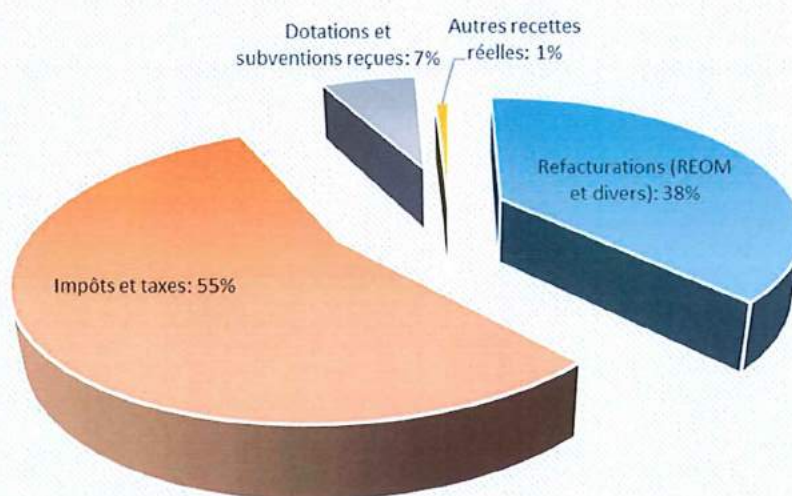
Remarques :

- Autres dépenses réelles : FNGIR, FPIC, provision pour créances douteuse et charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre : dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement (pas d'écriture comptable pour cette opération)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes	BP 2018	Réalisation 2018	% Réalisation
Refacturations (REOM et divers)	1 824 000,00 €	2 051 976,00 €	112%
Impôts et taxes	2 944 500,00 €	2 987 367,86 €	101%
Dotations et subventions reçues	323 000,00 €	356 505,19 €	110%
Autres recettes réelles	21 007,98 €	47 394,77 €	226%
TOTAL RECETTES REELLES	5 112 507,98 €	5 443 243,82 €	106%
Opérations d'ordre	79 000,00 €	78 147,20 €	
Excédent reporté	2 085 892,02 €		
TOTAL BUDGET	7 277 400,00 €	5 521 391,02 €	

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



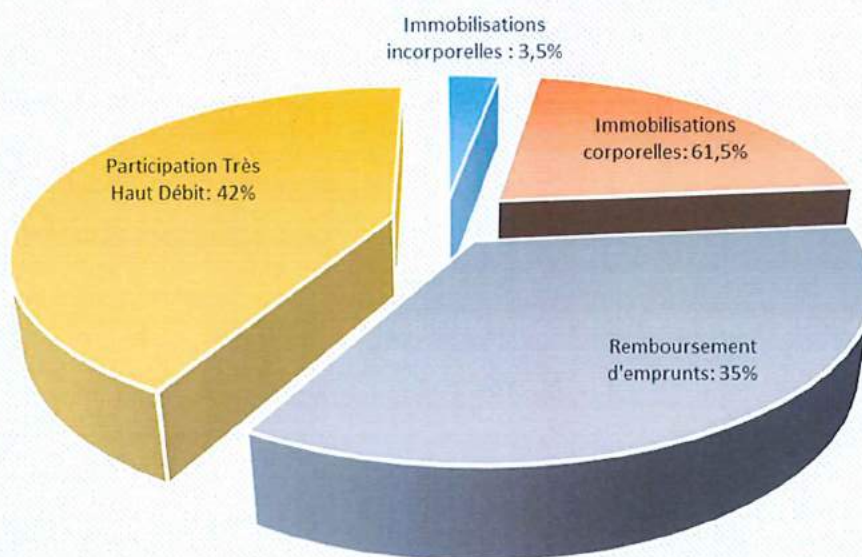
Remarques :

- Autres recettes réelles : indemnités journalières reçues, loyers perçus, produits exceptionnels et reprise de la provision pour les créances douteuses.
- Opérations d'ordre : reprise des subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2018	Réalisation 2018	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	162 000,00 €	20 512,80 €	135 000,00 €
Immobilisations corporelles	1 582 793,86 €	153 956,24 €	1 358 000,00 €
Participation Très Haut Débit 1ère tranche	331 000,00 €	309 825,00 €	- €
Remboursement d'emprunts	254 000,00 €	253 989,25 €	- €
Autres dépenses réelles d'investissement (hors dépenses imprévues)	114 000,00 €	- €	114 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 443 793,86 €	738 283,29 €	1 607 000,00 €
Opérations d'ordre	79 000,00 €	78 147,20 €	
Dépenses imprévues	130 000,00 €		
Solde d'exécution négatif reporté	159 026,14 €		
TOTAL BUDGET	2 811 820,00 €	816 430,49 €	1 607 000,00 €

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT hors restes à réaliser



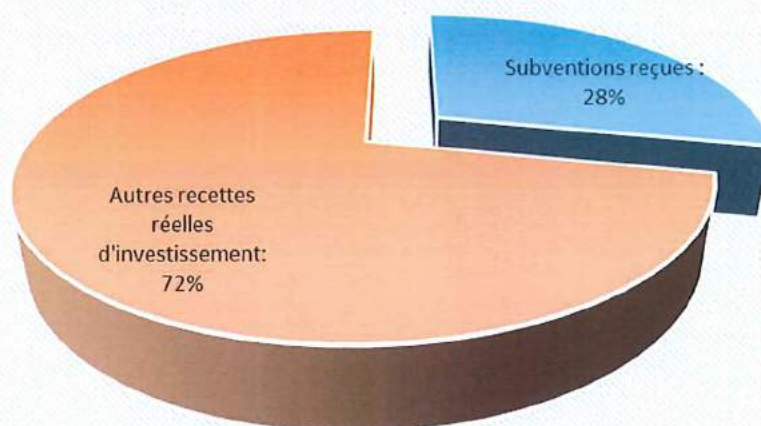
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes	BP 2018	Réalisation 2018	Restes à réaliser
Subventions reçues	88 600,00 €	115 208,48 €	
Autres recettes réelles d'investissement	409 620,00 €	291 134,43 €	125 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	498 220,00 €	406 342,91 €	125 000,00 €
Opérations d'ordre	2 313 600,00 €	283 351,85 €	
TOTAL BUDGET	2 811 820,00 €	689 694,76 €	125 000,00 €

Remarques :

- Les autres recettes réelles d'investissement : fonds de compensation de la TVA, excédents de fonctionnement capitalisés et écritures de régularisation de l'opération Pont St Remy.
- Opérations d'ordre : dotations aux amortissements et virement provenant de la section de fonctionnement (pas d'écritures comptable pour cette opération).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT hors restes à réaliser



FISCALITE

Les taux des quatre taxes additionnelles applicables depuis 2017 sont les suivants :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe d'habitation : | 6,92 % |
| • Taxe foncière sur propriété bâtie : | 4,21 % |
| • Taxe foncière sur propriété non bâtie : | 15,89 % |
| • Cotisation foncière des entreprises (CFE) : | 5,24 % |

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Réalisation du budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 372 089.51 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 427 171.88 € en dépenses et 1 332 083.60 € en recettes

Réalisation du budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 658 982.98 €

Investissement en dépenses et en recettes : 2 971 295.64 € en dépenses et 2 656 788.01 €

Réalisation du budget GEMAPI

Aucune opération n'a été réalisée en 2018.

II. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2018
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	300 000,00 €	15 ans	31.12.2004 (pour les intérêts)	3,770% FIXE	Mensuelle	31.12.2019	19 999,44 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	15 ans	31.05.2009	4,33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	425 254,29 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,38% taux révisable Euribor 3 mois	Trimestrielle	30.11.2024	320 000,05 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000,00 €	10 ans	31/03/2012	3,55% FIXE	Trimestrielle	31.12.2021	330 000,00 €
						TOTAL	1 095 253,78 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2018
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - verset 3	42 599,00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299,50 €			01.06.2020 21 299,50 €	21 299,50 €
Département Avance remboursable TRANCHE 2 - verset 1	83 930,00 €	10 ans	01.06.2014 (5 ans à compter signature de la convention) 41 965,00 €			01.06.2019 41 965,00 €	41 965,00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verset 2	63 360,00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680,00 €			01.06.2020 31 680,00 €	31 680,00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verset 3	88 458,00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229,00 €			02.11.2020 44 229,00 €	44 229,00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,3800% taux révisable	Trimestrielle		279 999,97 €
						TOTAL	419 173,47 €

Budget ZAE EST

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement intérêts	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2018
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000,00 €	15 ans	31.01.2012	4,31%	Trimestrielle	31.10.2026	693 222,24 €
						TOTAL	693 222,24 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la BANQUE POSTALE aux conditions suivantes (délibération du 25 juin 2018) :

- **montant** : 1.000.000 €
- **durée** : 364 jours
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 0,330 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont calculés *prorata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 1.000 € (0,10 %)
- **commission de non-utilisation** : 0,050 %
- **montant du tirage minimum** : 10.000 €
- **déblocage des fonds** : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale.
- **Tirages/Versements** : procédure du crédit d'office privilégiée.

III. TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

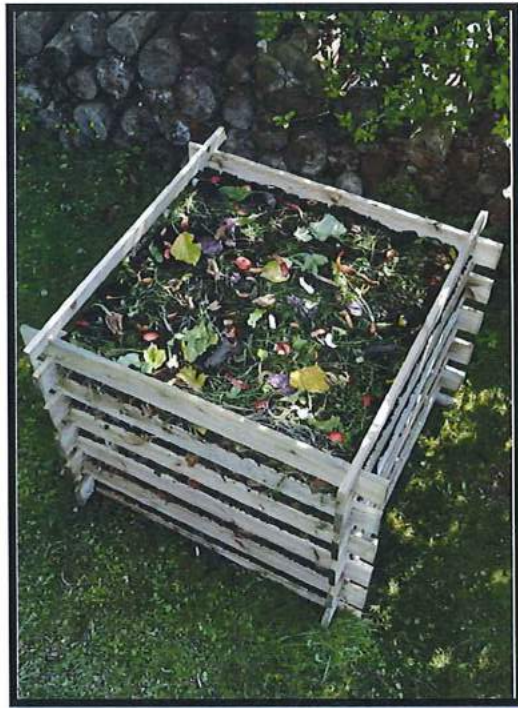
Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

Catégories d'hébergement prévues par la loi	Tarifs Intercommu -naux à compter du 01/01/2017	Taxe additionnelle CG 10%	Tarif total par personne et par nuitée
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.36 €	0.14 €	1.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1.00 €	0.10 €	1.10 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.82 €	0.08 €	0.90 €

Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, formules d'hébergement « bed and breakfast », emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Le produit de cette taxe pour 2018 s'élève à : 48 440,50 €

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 1^{er} Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique BILLMANN

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser.

2. Actions 2018

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018.

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.

La nouvelle tarification, applicable au 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêts le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !
Tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum règlementaire soit 5 kg.

Tarifs 2018

FOYER 1 PERSONNE	89 € en part fixe
FOYER 2 PERSONNES	168 € en part fixe
FOYER 3 PERSONNES	226 € en part fixe
FOYER 4 PERSONNES	282 € en part fixe
FOYER 5 PERSONNES ET+	340 € en part fixe
LES RESIDENCES SECONDAIRES	89 € en part fixe
LES GITES RURAUX	89 € en part fixe

Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1.627.667 €

Nombre de factures éditées en 2018 :

- TIP : 5346 factures
- PRELEV : 1608 + 1614 + 1631 factures (3 factures par an)

4. Actions et projets en cours

Mise en place de plages horaires :

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Les mardis de 9h à 12h30

Les jeudis de 14h à 17h30

ACCUEIL DU PUBLIC :

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique BILLMANN prendra en charge la promotion du compostage.

64 composteurs ont été vendus.

1. Actions

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD)

Qu'est-ce qu'un PLPD ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets est un plan d'actions qui vise à atteindre l'objectif de réduction de déchets fixés à l'horizon 2020. Par là même, il vise à changer les habitudes de consommation des usagers pour diminuer la production de déchets, réduire leur coût de gestion et améliorer leur traitement.

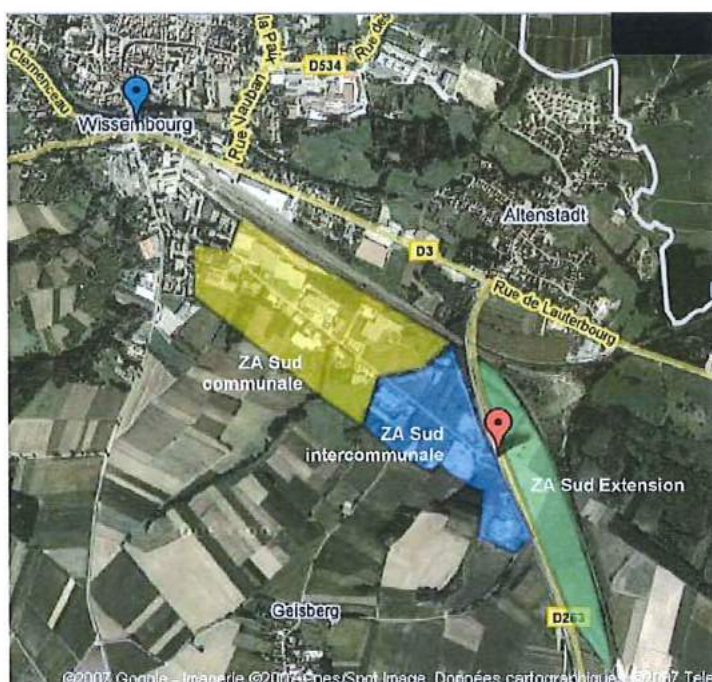
Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale**.

Un diagnostic initial a permis de mettre en avant les gisements sur lesquels des efforts étaient à faire (ordures ménagères résiduelles, déchets verts) et de cibler quelques **gros producteurs** (bacs des salles polyvalentes ou des cimetières par exemple).

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018 - 2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

Le détail du PLPD sur www.smictom-nord67.com

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l'Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urba Concept

Procivis

1. Amélioration des logements et de l'habitat – PIG RENOV'HABITAT

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l'ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Les chiffres de 2018

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 6 dossiers, soit 45 301,90 € dans le cadre du PIG RENOV'HABITAT en 2018.

Communes	Montant des travaux subventionnés	Montant de la subvention	Observations
WISSEMBOURG	231 167,65 €	23 216,77 €	Ancien dispositif
CLIMBACH	65 080,93 €	6 508,10 €	Ancien dispositif
WISSEMBOURG	86 310,08 €	8 631,00 €	Ancien dispositif
WISSEMBOURG	49 460,24 €	4 946,03 €	Ancien dispositif
RIEDELSTZ	20 000,00 €	1 000,00 €	Nouveau dispositif
WISSEMBOURG	20 000,00 €	1 000,00 €	Nouveau dispositif

Une nouvelle convention de partenariat PIG RENOV'HABITAT a été signée avec le Département pour la valorisation et l'amélioration du confort des logements pour la période du 01 janvier 2017 au 30 avril 2020.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apportera désormais des aides uniquement aux propriétaires occupants et à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l'ANAH avec un plafond de 1 000€ par logement.

2. Financement de l'action d'amélioration de l'habitat - Les opérations de ravalement de façades, restauration des immeubles anciens et des immeubles remarquables

Les Chiffres de 2018

En 2018 la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 2 dossiers pour un montant total de 1 464,26 €.

Nouveau dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 – délibération du 12 décembre 2016

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a mis en place depuis le 01 janvier 2017 un nouveau dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien qui remplacera les deux anciens dispositifs. Ce nouveau dispositif concerne désormais uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948. Les conditions d'attribution des subventions sont les suivantes :

- 500 € pour le ravalement des façades, à condition que toutes les façades de l'immeuble soient ravalées,
- 10% du montant des travaux pour la couverture, plafonné à 1 000 € à condition que l'isolation soit existante ou projetée dans les travaux,
- 25 € par ouvrant (fenêtre, porte, volet battant)
- Le montant maximum de la subvention est de 1 000 € et le précédent ravalement doit avoir été effectué au moins 20 ans auparavant.

Une commission d'attribution des aides a été créée au sein de la communauté de communes. Elle est composée d'élus et de techniciens et statuera sur chaque dossier avant le commencement des travaux.

II. REALISATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice-Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas – Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

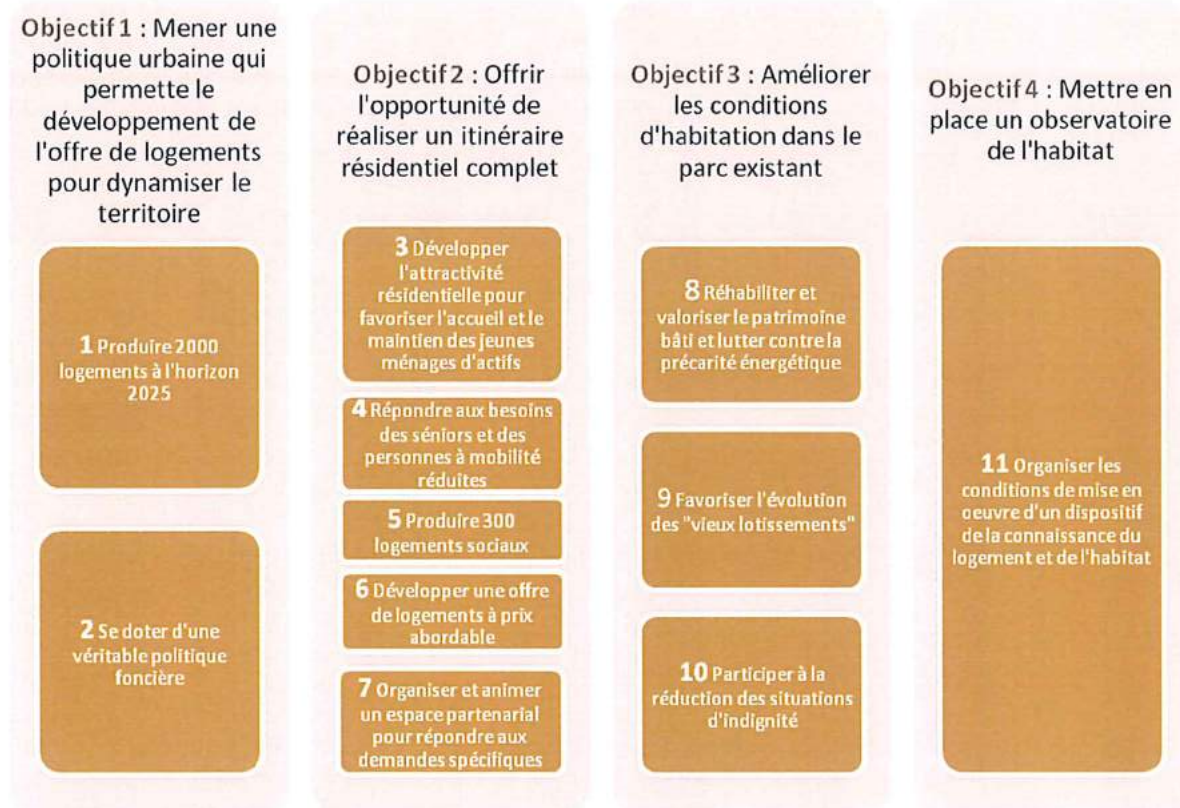
Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Actions 2018

Réalisation du bilan de la 4^e année du PLH par Karen LECOMTE, stagiaire en Master 1 Aménagement Urbanisme et Développement des Territoire à l'Université de Strasbourg.

Chiffres clés du PLH

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Chiffres Clés du bilan 2017, 4^e année du PLH

Les résultats obtenus au cours de l'année 2017 ne sont globalement pas satisfaisants dans la mesure où la plupart des objectifs ne sont pas atteints à titre d'exemple, alors que la CCPW doit produire 130 logements par an, en 2017 seulement 31 logements ont été produits. Ce manque de dynamisme dans le parc immobilier a des conséquences non négligeables sur la croissance démographique qui est à l'heure actuelle, négative : en 2015, la CCPW enregistre une perte de 121 habitants par rapport à l'année précédente. Des opérations diverses sont néanmoins en cours dans certaines communes pour relancer le marché de l'habitat et devraient redynamiser le territoire dans les prochaines années. A noter également que bien que le marché immobilier ne soit pas dynamique certaines actions répondent aux objectifs fixés dans le PLH. C'est le cas par exemple de l'action 8 qui concerne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti ainsi que la lutte contre la précarité énergétique.

Actions et projet en cours

- Réalisation du bilan de la 5^e année du PLH par Manon HOCHARD, stagiaire en Master 2 de Géographie à l'Université de Strasbourg.

III. EVOLUTION DU PLUI

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice-Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Déclaration de projet n°2 relative au projet d'unité de méthanisation à Wissembourg emportant mise en compatibilité du PLUI

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI a été engagée en date du 27 avril 2017 afin de répondre à un projet d'implantation d'une unité de méthanisation à Wissembourg.

La société BIOMETHA souhaite implanter sur le territoire de Wissembourg une unité de méthanisation pour valoriser des matières organiques venant d'industries agroalimentaires et d'exploitations agricoles (à plus de 50%) ;

Le site d'implantation du projet a été choisi en prenant en compte différents paramètres :

- Inscription du projet dans un bassin important de production de matières organiques méthanisables ;
- Inscription du projet dans un environnement bien pourvu en terres agricoles épandables pour l'épandage des digestats,
- Des axes de circulations permettant l'approvisionnement du site et le transport de digestat : principalement la RD263 et la RD244. Les axes RD264 et RD3 constituent également des voies de circulation essentiels ;
- Proximité d'un réseau de transport de gaz présentant un débit annuel permanent suffisant pour injection de biométhane.

Le projet s'inscrit dans le cadre de différents engagements internationaux, nationaux, régionaux ou locaux :

- Le développement de la production de biogaz voulu par la directive 2009/73/CE du Parlement Européen ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015, le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Alsace, le plan climat territorial d'Alsace du Nord et le pôle d'excellence rurale au service des énergies renouvelables porté par l'ADEAN.

La mise en compatibilité du PLUi porte sur les points suivants :

- La délimitation d'un secteur spécifique (ACx) de la zone agricole sur le plan de secteur de Wissembourg-Altenstadt afin de permettre l'implantation de l'unité de méthanisation et définition des modalités de construction dans le secteur ainsi créé ;
- La modification du règlement de la zone agricole de Wissembourg-Altenstadt pour permettre l'aménagement de fosses de stockages liées à des unités de méthanisation dans l'espace agricole.

L'enquête publique s'est tenue du 30 avril au 1^{er} juin 2018. Il s'agit d'une enquête publique commune avec l'autorisation ICPE nécessaire à l'installation et donc d'une enquête publique menée par les services de la préfecture. La déclaration de projet a été approuvée le 25 juin 2018 par le conseil communautaire.

Révision allégée n°1 du PLUi

la communauté de communes a été sollicitée par des acteurs du territoire qui ont des projets de développement qui concernent notamment des secteurs A et N du territoire , rendant nécessaire la procédure de révision (extension de la société Eurofull Fill à Wissembourg, extension de la carrière Fulchiron à cheval sur Wissembourg et Riedseltz). La communauté de communes a également été sollicitée sur le projet d'aménagement d'un écolieu à vocation d'habitat et d'accueil touristique sur le site du Langenberg à Weiler. Ces demandes s'inscrivent totalement dans les orientations du PADD permettant de mettre en œuvre une procédure de révision allégée. Les besoins des communes pouvant rentrer dans le cadre d'une révision allégée ont également été recensés afin d'être le plus exhaustif.

Le conseil communautaire a prescrit en date du 11 décembre 2017 une révision allégée du PLUi avec les objectifs suivants :

- Assurer le développement des activités économiques du territoire notamment à Wissembourg et Riedseltz (Eurofull Fill et carrière Fulchiron) ;
- Permettre la valorisation du site du Langenberg (projet d'écolieu à vocation résidentielle et touristique) ;
- Accompagner des projets touristiques dans le cadre du CRSD ;
- Prendre en compte les évolutions des équipements des collectivités notamment le pôle culturel et sportif de Seebach ;
- Adapter les limites des zones urbaines en lien avec les capacités des réseaux ;
- Répondre aux besoins de développement des exploitants agricoles ;
- Faire évoluer les emplacements réservés pour les mettre en cohérence avec les acquisitions foncières réalisées et l'évolution des projets ;
- Faire évoluer la rédaction de certaines dispositions réglementaires pour faciliter l'instruction des projets ;
- Adapter le découpage des planches des plans de secteurs ;

La traduction de ces différents objectifs dans le PLUi comprend les points suivants :

- Extension de la zone UX à Wissembourg (Eurofull Fill) ;
- Extension de la zone NC à Wissembourg et Riedseltz et modification des règlements correspondants
- Extension de la zone UX à Schleithal (Société Hemmerlé) ;
- Extension de la zone UB à Seebach (Société Sur mesure) ;
- Délimitation d'un nouveau secteur NA à Rott (paysagiste) et adaptation du règlement correspondant

- Délimitation d'un nouveau secteur AC à Rott (développement d'une exploitation agricole) ;
- Création de secteur NT1 (aire de camping-car) et NTc (accueil touristique) à Climbach ;
- Evolution du secteur NTc à Cleebourg-Bremmelbach (évolution du projet de la sphère) ;
- Extension du secteur NT1 (parc de loisirs dans l'ancien chenil) à Drachenbronn-Birlenbach ;
- Délimitation d'un nouveau secteur NTc (équipement de loisir dans l'emprise de l'ancien stand de tir)
- Réduction de la zone UM en la limitant à l'espace bâti ;
- Création d'une zone 1AUL couvrant l'emprise du Langenberg à Weiler pour permettre la réalisation du projet Ecolieu avec définition d'un règlement et d'une OAP ;
- Extension de la zone UE à Seebach ;
- Evolution du règlement et de l'OAP couvrant la ZAC des Prunelles à Seebach (UBa) ;
- Définition d'un nuancier indicatif pour les façades des constructions dans le cœur de village à Seebach (UBc) ;
- Adaptation des limites de zones urbaines ou à urbaniser pour prendre en compte les capacités des réseaux : UA à Climbach, UB à Drachenbronn, UA, UB et UD à Hunsbach, UA à Schleithal, UJ à Seebach, UB et 1AU à Wissembourg ;
- Suppression du secteur 1AUE1 à Schleithal (relocalisation de la MARPA) ;
- Création d'un secteur NP à Weiler (parking du centre de vacances de l'AEDE) ;
- Suppression ou modification d'emplacements réservés en raison de la réalisation, de l'abandon ou de l'évolution de certains projets ;
- Modification du règlement des zones agricoles constructibles.

Le projet de révision allégée a été arrêté lors du conseil communautaire du 25 juin 2018 . Il a ensuite fait l'objet d'une réunion avec les personnes publiques associées le 10 septembre 2018 et a ensuite été soumis à enquête publique du 29 octobre 2018 au 30 novembre 2018.

Au vu des avis des personnes publiques associées et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur (qui a rendu un avis favorable sur le dossier), le projet de révision allégée a évolué sur plusieurs points.

ENFANCE ET JEUNESSE



I. CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2018 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018 – 2021.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles d'environ 200 000€ pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

II. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM

ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM

ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

CONGES SCOLAIRES

Lundi de 13h30 à 17h00

et du mardi au vendredi

9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour de plus amples renseignements
contacter l'animatrice au 03 88 54 31 18

Ou consulter le compte Facebook :
« Ludothèque l'Arc en Ciel »

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

En 2018, plus de 1183 enfants sont venus profiter des jeux mis à leur disposition dans les locaux de la ludothèque. Ils étaient accompagnés de 329 adultes (les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Au total 1 512 personnes se sont vu proposer des animations et des nouveaux jeux acquis au cours de l'année.

Cette année de septembre à octobre, les enfants de la Ludothèque ont réalisé des décorations de Noël pour égayer les fenêtres du siège de la Communauté de Communes et le rond-point de la zone industrielle.

F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis 8 ans la ludothèque participe au F'Estival d'animations organisé au Parc Stichaner à Wissembourg. Les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines lors des vacances d'été de diverses animations et de jeux. Durant l'été 2018, 1 602 enfants et 362 adultes se sont rendus au cabanon de la ludothèque et ont pu découvrir une multitude de jeux mis gratuitement à leur disposition.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes. 95% des établissements profitent gratuitement des interventions. Les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces derniers sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent avec impatience l'animation proposée 2 fois par mois.
- ❖ Depuis septembre 2017, une fois par mois, une animation est proposée aux plus grands de la Maison de l'Enfance de Wissembourg.
- ❖ En partenariat avec l'Animation Jeunesse du Pays de Wissembourg, l'animatrice intervient une fois par mois au collège de Wissembourg pendant la pause méridienne.
- ❖ En partenariat avec la Médiathèque de Wissembourg, un mercredi après-midi par trimestre des jeux de la ludothèque sont proposés à côté des livres de la Médiathèque.

Autre service proposé :

Depuis 2004 un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes. Au départ, en 2014, nous avions 28 collections de 35 livres chacune, actuellement les écoles ont à leur disposition 55 collections de 50 livres chacune (dont 2 collections en allemand). L'animatrice s'occupe de la préparation, de la distribution, du retour des livres mais aussi de la gestion du stock.

III. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation du Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 65 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette nouvelle DSP a été conclue pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31.08.2021.

Afin d'optimiser la fréquentation de la structure le nouveau gestionnaire a demandé la modification de l'agrément de la PMI.

A partir du 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

D'autres changements majeurs ont eu lieu suite au renouvellement de la DSP :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place d'un plus grand nombre de jeux libres : mise à disposition et à hauteur de l'enfant des jeux et jouets afin de lui permettre de jouer en autonomie, sans l'intervention de l'adulte.
- Mise en place d'un temps d'accueil et de départ en commun.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2018 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 324 751.60€ et les sols de la structure ont été rénovés pour la somme de 21 780€. Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

IV. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agents en charge du service :

Sylvie BEAU – animatrice du RAM (jusqu'au 31/08/2018)

Aline WACH – animatrice du RAM (depuis le 01/07/2018)

Anna KUBIAK- chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle de 19h00 à 21h00 est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : des activités d'éveil sont proposées les lundis et mardis matin pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- bricolage
- psychomotricité
- musique
- animaux
- danse
- jeux
- contes
- yoga

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des événements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2018 notre territoire comptait 79 assistants maternels dont 60 en activité. Les 19 assistants maternels non actifs sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, ...) et 32 ont cessé leur activité définitivement (déménagement, départ à la retraite, non renouvellement d'agrément). Le territoire comptait également une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de RIEDSELTZ.

Courant l'année 2018 le RAM a été contacté 569 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier) :

- 293 fois par les assistants maternels
- 276 fois par les parents

Pour ce service la communauté de communes a dépensé en 2018 : 50 723.28€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 23 915.26 €.

V. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/01/2016 – 31/08/2021.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une seule animatrice assure le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le nouveau prestataire.

Seules les cantines de Schleithal et de Climbach ne sont pas encore concernées par ce changement de traiteur.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir une vingtaine d'enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Ces deux structures « périscolaire » ont atteint leur capacité maximale d'accueil pour la pause méridienne courant l'année 2018.

Suite au retour à la semaine de 4 jours en septembre 2017, l'accueil du matin n'est plus proposé au périscolaire la Ruche. En effet les écoles sont revenues aux anciens horaires dont les cours commencent à peu près vers 8h.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

Pendant la pause méridienne le périscolaire La Ruche et la structure annexe Les Petites Abeilles ont atteint leur capacité maximale d'accueil courant l'année 2018.

En 2018 la participation financière de la communauté de communes était de 253 766.20€.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, il accueille les enfants de Seebach et de Niederseebach.

Le périscolaire de Seebach « Les lucioles » est habilitée pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans. En 2018 la fréquentation moyenne pendant la pause méridienne était de 20 enfants environ et 10 enfants le soir.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2018 la participation financière de la communauté de communes pour le fonctionnement de cette structure était de 63 454.10€.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 une dizaine d'enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn.

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement. Pour l'année 2018 une somme de 13 366.27€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure est de 24 enfants pendant la pause méridienne et de 7 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2018 la participation financière de la communauté de communes était de 81 335.60€.

4. Les cantines scolaires

Quatre cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal et depuis septembre 2017 à Hunsbach.

Les cantines de Climbach, de Riedseltz et de Hunsbach sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg. La cantine de Schleithal est gérée entièrement par la responsable de la structure.

Pour 2018 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : environ 6 enfants à midi et 2 le soir
- Riedseltz : environ 20 enfants à midi et 10 le soir
- Schleithal : environ 15 enfants à midi et 5 le soir
- Hunsbach : environ 7 enfants à midi et 3 le soir

En 2018 la participation financière de la communauté de communes était de

- 16 410.40 € pour la cantine de Climbach
- 34 787.40 € pour la cantine de Riedseltz
- 32 268.40 € pour la cantine de Schleithal
- 13 579.56 € pour la cantine de Hunsbach

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sports. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

5. Animation enfance et Nouvelles activités périscolaires

Les communes de Rott, d'Oberhoffen-les Wissembourg et de Steinseltz ne bénéficient pas des services périscolaires les soirs, après la sortie des classes.

Afin de proposer les activités sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec l'Animation Enfance de la FDMJC d'Alsace organise différents ateliers thématiques pour les enfants scolarisés dans ces communes.

Ces activités ont lieu pendant la période scolaire, un soir par semaine, dès la sortie des classes et jusqu'à 18h dans une salle mise à disposition par les communes. Les enfants sont pris en charge par un animateur et un temps pour s'aérer et goûter leur est proposé avant le début de l'activité.

Le programme est communiqué aux familles en début de l'année scolaire et ces activités connaissent un grand succès auprès des enfants. Une cotisation forfaitaire de 20€ par enfant et par période est demandée lors de l'inscription.

Le développement des actions transfrontalières s'est poursuivi en 2018 avec quelques rencontres franco-allemandes avec les villes de Bad-Bergzabern et Wörth am Rhein.

Dans le cadre des 70 ans de la FDMJC l'animation enfance a proposé courant printemps 2018 l'initiation aux percussions pour tous les enfants du territoire et un petit spectacle « Nos cœurs battent à l'unisson » a été présenté pendant la journée festive de la FDMJC Alsace à Hoerd.

Tout au long de l'année l'Animation Enfance travaille en collaboration avec l'Animation Jeunesse de notre territoire.

Cette collaboration a permis de mettre en place « la passerelle enfance-jeunesse » pour les élèves de CM1-CM2. Ainsi durant les petites vacances, environ trois ateliers ou sorties réservés aux collégiens sont ouvertes aux CM1-CM2, afin de leur faire découvrir l'Animation Jeunesse.

VI. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des élus référents jeunesse de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Les principales actions de l'année 2018

Organisation et coordination des activités proposées pendant les petites et les grandes vacances scolaires (pour les collégiens et les lycéens).

- Ponctuellement intervention pendant les Nouvelles Activités Périscolaires organisées par l'Animation Enfance.
- Organisation et coordination du F'Estival d'Animations, une animation de rue gratuite pour tout public (4 semaines à Wissembourg).
- Encadrement et suivi des apprentis et des personnes en service civique (y compris les services civiques franco-allemands en partenariat avec l'Eurodistrict PAMINA)
- Permanences et interventions au collège et au lycée de Wissembourg, y compris animation des canapés-débats à l'internat du lycée.
- Formation des délégués de classe au collège et au lycée de Wissembourg.
- Animation de l'exposition « Promenons- nous dans le web » au collège de Wissembourg.
- Pendant les vacances scolaires : animation des activités pour les élèves de CM1 et CM2 dans le cadre de la « Passerelle Enfance-Jeunesse ».
- Développement de la citoyenneté avec l'organisation et l'animation de l'exposition « Savoir, comprendre, agir pour dire NON à la haine » pour les élèves du Lycée Stanislas de Wissembourg et du collège de Wissembourg.
- Animation de l'exposition « Cartooning for Peace » pour les élèves du lycée de Wissembourg.
- En partenariat avec l'Animation Enfance : l'organisation des concerts caritatifs (« Les Rockeurs ont du Cœur » et « Les Teufeurs ont du Cœur »).
- Mise en place des ateliers collaboratifs de réparation.
- Mise en place des « Samedis Vadrouilles ».
- Dans le cadre des 70 ans de la FDMJC : initiation aux percussions pour les enfants et les jeunes du territoire.
- Mise en place des actions d'aide à la parentalité pour renforcer le lien entre les parents et l'enfant :

- En partenariat avec l'Animation Enfance : organisation de plusieurs sorties familiales (le parc Didiland à Morsbronn, le château de Haut Koenigsbourg, le parc d'aventures Tépacap à Bitche)
- Organisation de la conférence « La communication non violente ».

F'Estival d'animations

Depuis 8 ans l'Animation Jeunesse et l'Animation Enfance organisent pendant la période estivale, 4 semaines, des animations au parc Stichaner de Wissembourg.

Cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour les habitants du territoire, et attire également de nombreux touristes de passage à Wissembourg.

Les activités sont ouvertes à tous et proposées à titre gratuit.

Le F'Estival d'Animations est cofinancé par la communauté de communes et la Ville de Wissembourg.

Pour cet évènement la communauté de communes a participé à hauteur de 18 500€ en 2018.

Coût

En 2018 la communauté de communes a dépensé 164 892.79€ pour le service Animation Jeunesse.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

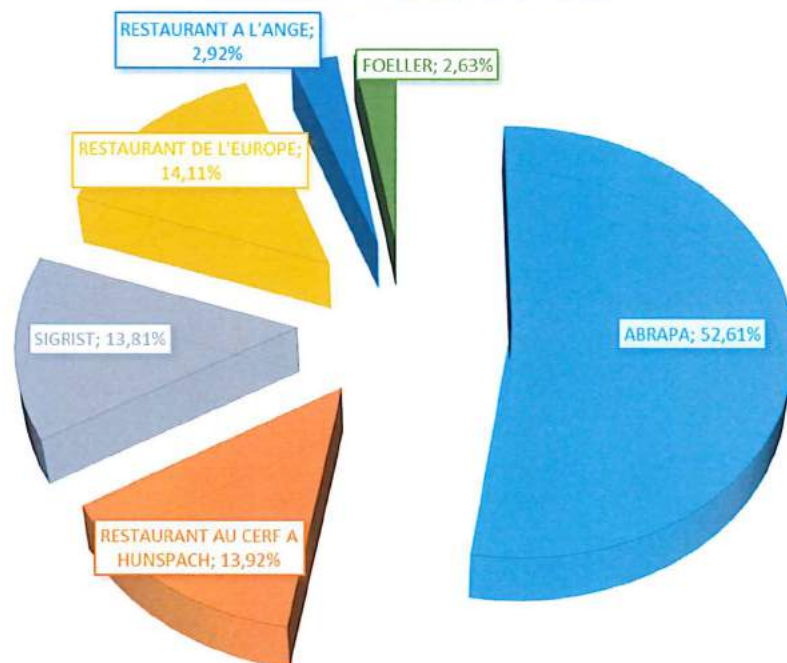
TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

Statistiques 2018

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	%
ABRAPA	422	417	424	384	357	433	493	463	419	464	427	401	5104	52,61%
RESTAURANT AU CERF - HUNSPACH	120	113	112	114	83	122	123	107	126	116	116	99	1351	13,92%
SIGRIST	163	148	115	148	145	157	66	66	60	138	77	57	1340	13,81%
RESTAURANT DE L'EUROPE	117	113	129	132	132	153	153	132	112	87	69	40	1369	14,11%
RESTAURANT A L'ANGE - CLIMBACH	12	11	13	21	49	47	21	21	22	34	19	13	283	2,92%
FOELLER	44	40	42	24	0	0	5	14	6	18	16	46	255	2,63%
	878	842	835	823	766	912	861	803	745	857	724	656	9702	100,00%

REPARTITION PAR TRAITEUR



2. Seniors en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la convention signée avec cette dernière, un groupe de 44 seniors est parti fin juin 2018 à Guitté en Bretagne.

La communauté de communes s'est occupée de l'organisation : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... sans contrepartie financière.

Partenaire de l'ANCV depuis 2010, le séjour de 2018 était déjà le 9^{ème} organisé dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

En 2018, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) a coûté 358€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 518 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

3. Aide financière pour les personnes retraitées, invalides et handicapées souffrant d'incontinence

Suite à l'entrée en vigueur de la redevance incitative, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a mis en place, par délibérations du 26 mars 2018 et du 8 octobre 2018, une aide financière pour les personnes retraitées, invalides ou handicapées souffrant d'incontinence.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité, invalide ou porteur d'un handicap
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- être à jour du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- présenter toutes les pièces justificatives

Les modalités de paiement :

- L'aide financière est versée en deux fois après la validation du dossier par la commission « Séniors ».
- Le 1^{er} paiement se fait en décembre pour la facture d'enlèvement des ordures ménagères du 1^{er} semestre, et le deuxième paiement intervient après le vote du budget de la communauté de communes, soit entre avril et mai de l'année N+1.
- Si le foyer est composé de plusieurs personnes, le volume de déchets est divisé par le nombre d'occupants, seule la part proportionnelle du demandeur est prise en compte pour le calcul de l'aide financière.
- Le montant de l'aide est versé uniquement au demandeur et ne peut excéder le montant de la part variable du demandeur.

Le montant maximum de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème ci-après. Il sera proratisé en fonction de la date de la survenance de l'incontinence indiquée dans le certificat médical.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg se réserve le droit de le réviser chaque année.

Le montant total à la charge de la collectivité pour l'année 2018 est de 331.38€

BAREME

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE	80€	65€	50€

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE PAR PERSONNE CONCERNEE	80 €	65 €	50 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit en 2018 un montant de 3 993.75€.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. Parcours extérieur du Fort de Schoenenbourg

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Un parcours permettant de découvrir les ouvrages externes du Fort de Schoenenbourg a été aménagé en 2017 sur les communes d'Ingolsheim et de Hunspach. Elaboré en partenariat avec l'Association des Amis de la Ligne Maginot et le Club Vosgien de Soultz-Merwiller, ce parcours pédestre de 4km met notamment en valeur les blocs de combat visibles depuis la RD76 entre Hunspach et Bremmelbach, les terrils d'extraction ayant permis le percement des galeries du Fort de Schoenenbourg, l'abri du Grasersloch, etc.

Ce parcours a été inauguré le 9 juin 2018 lors d'une manifestation qui s'est déroulée le week-end du 9 et 10 juin 2018 intitulé « OLMAN : Opération Ligne Maginot Alsace du Nord » avec la participation des ouvrages : Le Four à Chaux de Lembach, la Casemate d'Oberroedern, le Musée de L'Abri de Hatten et le Fort de Schoenenbourg. Un billet d'entrée unique commun aux 4 ouvrages a été créé pour le week-end et un programme d'animation avec des associations de reconstitution militaire a permis de rehausser la manifestation.



**OPÉRATION
LIGNE MAGINOT
ALSACE DU NORD**

LE 9 ET 10 JUIN 2018

PROGRAMME DES ANIMATIONS

FORT DE SCHOENENBOURG
À HUNSPACH

Campement et reconstitutions militaires avec véhicules d'époque et balades animées sur le circuit du Fort de Schoenenbourg.

Samedi 9 juin :

- > 14h30 et 16h30 : départ des balades animées devant l'entrée du Fort.

Dimanche 10 juin :

- > 9h : levée des couleurs devant l'entrée du Fort de Schoenenbourg.
- > 10h, 14h et 16h : départ des balades animées devant l'entrée du Fort.

Petite restauration sur place.

MUSÉE DE L'ABRI
À HATTEN

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin
Campement militaire, exposition de véhicules d'époque et démonstrations militaires.

Navettes en jeep vers la Casemate d'Oberroedern entre 11h30 et 17h.
Petite restauration sur place.

FOUR À CHAUX
À LEMBACH

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin
Reconstitution d'un poste de combat et d'un check point, atelier mécanique et exposition de véhicules militaires, jeux pour les enfants.
Petite restauration sur place.

CASEMATE
D'OBERRUEDERN

Samedi 9 juin et dimanche 10 juin
Visites animées de la casemate et campement militaire.
Navettes en jeep vers le Musée de l'Abri de Hatten entre 11h30 et 17h.

BILLET D'ENTRÉE UNIQUE

> valable du 9 juin au 17 juin pour la visite du Fort de Schoenenbourg, le Four à Chaux, le Musée de l'Abri.

> les 9 et 10 juin pour la Casemate d'Oberroedern.

Tarif unique 8€ pour les adultes, 4€ pour les enfants jusqu'à 14 ans
Animations extérieures gratuites.

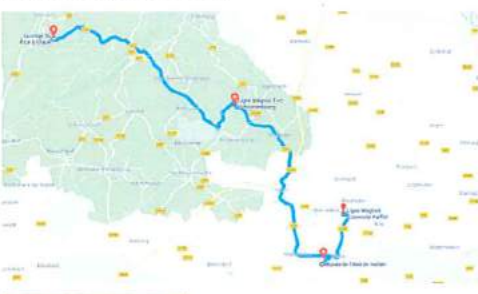
ACCÈS

Fort de Schoenenbourg
Rue Commandant Martial Reynier
67250 Hunsbach
Ouvert de 10h à 18h
(dernière visite à 16h)

Four à Chaux Lembach
Rue du Four à Chaux
67510 Lembach
Ouvert de 10h à 18h (dernière visite à 16h)

Musée de l'Abri Hatten
Rue de l'Abri
67690 Hatten
Ouvert de 10h à 17h

Casemate d'Oberroedern
Rue de l'Herbe
67250 Oberroedern
Ouvert de 10h à 18h



AVEC LA PARTICIPATION DE







FOUR À CHAUX MUSÉE DE L'ABRI ALMO ALSACE BAS-RHIN



Un dépliant promotionnel du parcours a été également élaboré par la communauté de communes :

VISITER LE FORT DE SCHOENENBOURG
BESUCH - VISITS

Quel que soit le lieu, pour les guides, il est essentiel de bien connaître le lieu et de bien le présenter. Le Fort de Schoenenbourg est un lieu unique, un lieu de mémoire, un lieu de découverte. Les guides doivent être bien formés et bien équipés. Ils doivent être capables de répondre aux questions des visiteurs et de leur faire découvrir le Fort de Schoenenbourg de la manière la plus intéressante possible.

Le Fort de Schoenenbourg est un lieu unique, un lieu de mémoire, un lieu de découverte. Les guides doivent être bien formés et bien équipés. Ils doivent être capables de répondre aux questions des visiteurs et de leur faire découvrir le Fort de Schoenenbourg de la manière la plus intéressante possible.

Office du Tourisme du Pays de Wissembourg - Bureau d'Information Touristique
3, route de Hatten
67250 HUNSBACK
Tel : +33(0)3 83 89 50 39
Fax : +33(0)3 83 89 51 48
www.ignomagrid.com
info@ignomagrid.com
GPS N47° 57' 53" - E7° 54' 44"

ALSACE

CIRCUIT DU FORT DE SCHOENENBOURG
Schoenenbourg Fort Wandertour
Schoenenbourg Fort Hiking Path



FRANÇAIS

- Distance : 8 km
- Durée : 1h30
- Difficulté : Moyenne
- Points d'intérêt : Fort de Schoenenbourg, Musée de l'Abri, Casemate d'Oberroedern

Le circuit permet de découvrir les alentours du Fort de Schoenenbourg, d'observer les vestiges de la ligne Maginot, d'aller à la découverte des monuments historiques, de la nature, de la culture et de la vie locale.

DEUTSCH

- Entfernung : 8 km
- Dauer : 1,5 h
- Wendepunkt : Mittelmäßig
- Interessante Punkte : Festung Schoenenbourg, Museum des Abri, Kasematte Oberroedern

Der Wandertour ermöglicht es Ihnen, die Umgebung der Festung Schoenenbourg zu entdecken, die Überreste der Maginot-Linie zu sehen, historische Monumente zu besuchen, die Natur, die Kultur und das lokale Leben zu entdecken.

ENGLISH

- Length : 8 km
- Duration : 1h30
- Difficulty : Moderate
- Points of interest : Fort de Schoenenbourg, Musée de l'Abri, Casemate d'Oberroedern

The pedestrian circuit allows you to discover the surroundings of the Schoenenbourg Fort, to observe the remains of the Maginot Line, to visit the historical monuments, the nature, the culture and the local life.

ITINÉRAIRE DU CIRCUIT
STRECKE
ITINERARY

1. Le Fort de Schoenenbourg - Le Fort de Schoenenbourg - The main entrance of the Fort
2. Casemate d'Oberroedern - 120m - 120m Kasematte - 120m casemate
3. Block 6 - Fort de Schoenenbourg - Block 6 - Fort de Schoenenbourg - Block 6 - Fort de Schoenenbourg
4. Point d'observation et de tir - Observation point and shooting - Beobachtungspunkt und Schießplatz
5. Block 3 - Block 4 - Block 4
6. Block 5 - Block 6 - Block 6
7. Point d'observation - Observation point - Beobachtungspunkt - Orientation pole
8. Information point - Information point - Informationspunkt - General information - General information - Allgemein
9. Point d'observation - Observation point - Beobachtungspunkt - Orientation pole

B. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

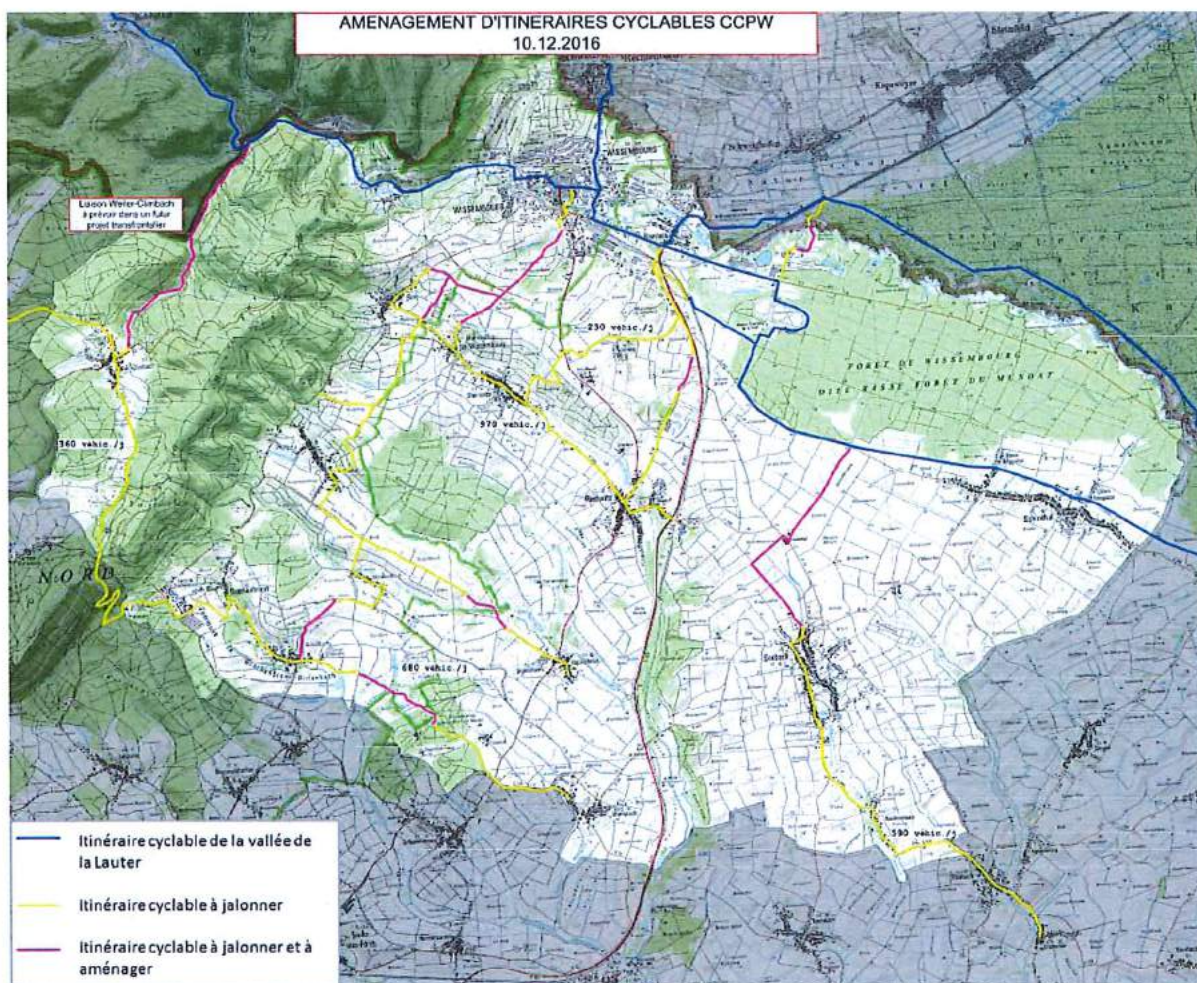
Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Création de nouveaux itinéraires cyclables

De nouvelles liaisons cyclables sont actuellement à l'étude. Elles permettront de mailler le territoire en aménageant des liaisons complémentaires entre des pistes cyclables existantes et en jalonnant certaines routes départementales à faible trafic. Les tracés sont en cours de finalisation. Ces nouvelles liaisons permettront notamment d'ouvrir des liaisons vers le Sud du territoire.

L'ensemble des Maires a été rencontré en 2016/2017 afin d'affiner le schéma d'itinéraires cyclables ci-dessous :



II. PROJET TOURISTIQUE CCPW EN LIAISON AVEC LE CRSD DE DRACHENBRONN

La restructuration de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la BA 133 de Nancy, décidée par le ministre de la défense, a entraîné une réduction importante des effectifs à partir de l'été 2015. Face aux impacts économiques, techniques et démographiques de cette décision, un dispositif d'accompagnement a été mis en place avec le contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) signé le 29 novembre 2016 et porté par la communauté des communes du Pays de Wissembourg. La stratégie de redynamisation développée dans le CRSD signé le 29 novembre 2016 comprend douze actions regroupées autour de 4 axes :

1. Le développement touristique

La société allemande EAK a annoncé en juillet dernier sa décision de réaliser un chemin des cimes et une tour panoramique qui représentent un investissement privé de 5,5 millions d'euros. La société prévoit de démarrer les travaux au printemps avec une ouverture prévisible au public à l'été 2020. Cette même société prévoit de réaliser un parc d'aventures sur le site de l'ancien chenil courant 2020 avec pour objectif une ouverture au public en 2021, le budget prévu est de 1,2 millions d'euros.

De son côté la communauté des communes mettra dès lors en œuvre la fiche Axe 1 n° 3 du CRSD portant sur la création d'un parc touristique innovant (viabilisation de terrains et création d'un parking public)

Concernant l'ex BA 901, au terme d'un appel d'offres, la société Horwarth HTL a été chargée de réaliser une étude de reconversion du site. D'autre part, un appel à projets a été lancé avant l'été 2019 afin de recenser les projets d'investisseurs privés.

A noter que Mme la Ministre des Armées s'est prononcée favorablement sur le principe de la cession à l'euro symbolique de l'ex BA 901.

2. La dynamisation du tissu des TPE-PME

(soutien aux projets d'investissement, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du THD)

Une aide à la création d'emplois dans le périmètre du CRSD ainsi que le dispositif d'aide à la transition numérique des PME/TPE a été mis en œuvre conformément aux dispositions du CRSD

3. Le soutien aux équipements liés à la BA901

Ce volet du CRSD est mené directement en lien avec la commune de Drachenbronn.

4. La coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD.

Après publication du poste et sélection des candidats conjointement par les services de l'Etat et la communauté des communes, un chargé de mission a pris ses fonctions le 1er novembre 2017.

Le comité de pilotage (COPIL) placé sous la présidence du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin se réunit une fois par an pour faire un point d'avancement du projet.